Depuis plusieurs mois, la FCPE Paul Langevin de Fontenay-sous-Bois fait l'objet d'attaques et de tentatives d'intimidation de la part d'opposants à la supposée «théorie du genre». Une plainte pour diffamation a été déposée à l'encontre de sa présidente, Stéphanie Michel. Elle sera entendue par la juge d'instruction le 8 décembre prochain. Elle n'a pourtant fait qu'agir dans le cadre de ses mandats associatifs au sein de l'école publique, en défendant les valeurs d'égalité et de laïcité fortement attaquées. En décembre 2013 et en janvier 2014, des parents d'élèves de cette école, alors membres dla FCPE, avaient appelé à des journées de retrait de l'école (JRE) contre le dispositif du ministère «ABCD de l'égalité» Filles/Garçons. Face à la virulence et à la teneur de leurs discours contraires aux valeurs de la FCPE, le Comité départemental de la FCPE du Val-de-Marne a engagé une procédure exceptionnelle d'exclusion de trois adhérents et représentants FCPE au conseil d'école. Le Conseil Local FCPE Paul Langevin a alors tenu à informer les parents en affichant sur le panneau de l'école l'annonce de l'exclusion de ces trois parents élus de la FCPE. À compter de cet affichage, Stéphanie Michel a été alors harcelée et a reçu des menaces et des intimidations. Elle a déposé une plainte, au mois de juin, qui n'a donné lieu à aucune suite à ce jour, alors que les auteurs sont connus. Fin octobre, sa voiture a été vandalisée. SOYONS NOMBREUX LUNDI 8 DEC A 13H30 DEVANT LE TRIBUNAL DE CRETEIL POUR SOUTENIR STEPHANIE MICHEL! La suite du communiqué dans le fichier ci-dessous appel_au_8-12.pdf

Documents joints

appel_au_8-12.pdf